



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 16 août 2021 les règlements suivant :

- Règlement 2021-1460 instituant deux programmes de soutien à la rénovation et abrogeant le règlement 2020-1443.
- Règlement 2021-1461 modifiant et abrogeant le règlement 2017-1371 établissant la rémunération du personnel électoral.
- Règlement 2021-1462 portant sur la prévention des incendies.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12h le vendredi.

Donné à Mont-Joli, ce 18^e jour d'août 2021.

La greffière,



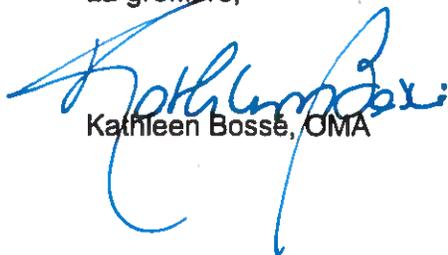
Kathleen Bossé, OMA

-30-

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h et 12h et de 13h15 à 16h30 le 18^e jour du mois d'août 2021 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le 18^e jour du mois d'août 2021.

La greffière,



Kathleen Bossé, OMA